



REVUE DE PRESSE

Retrait du projet de loi 141

Le mardi 8 mai 2018

Table des matières

PRESSE ÉCRITE	4
La Presse+	4
Québec pressé de renoncer à sa réforme	4
Journal de Montréal/Québec, 24 heures	6
Le projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié, croit Option consommateurs.....	6
TVA Nouvelles.....	7
Un projet de loi sur le secteur financier trop important pour être bien étudié	7
Le Devoir.....	9
Des groupes réclament le retrait du projet de loi 141 sur le secteur financier	9
Le Soleil.....	11
Protection du consommateur: le projet de loi 141 est un « monstre ».....	11
Le Droit	14
Leitao pressé de retirer son projet de loi 141	14
La Tribune	14
Le projet de loi 141 est un « monstre »	14
Le Nouvelliste	15
Leitão pressé de retirer son projet de loi 141	15
Métro Montréal.....	15
Réforme. Carlos Leitão pressé de retirer son projet de loi 141	15
Finance & Investissement	16
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141.....	16
Les Affaires	17
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141.....	17
Huffington Post.....	18
Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141.....	18
Le Courrier parlementaire	20
6. P.L. 141 : services financiers	20
TÉLÉVISION	21
TVA Nouvelles.....	21
LCN (Mario Dumont)	21
ICI RDI	22

RDI économie (Gérald Fillion).....	22
V Télé.....	22
NVL	22
RADIO	23
BLVD	23
100% Normandeu (Nathalie Normandeu).....	23
ICI Radio-Canada Première.....	23
Première heure (Claude Bernatchez)	23
ICI Radio-Canada Première.....	23
Midi info (Michel C. Auger)	23



LA PRESSE+ AFFAIRES

SECTEUR FINANCIER

Québec pressé de renoncer à sa réforme

MARTIN CROTEAU
LA PRESSE

QUÉBEC — Le gouvernement Couillard doit renoncer à son importante réforme des lois qui régissent le secteur financier, ont affirmé hier des groupes de protection des consommateurs. Selon eux, la batterie de mesures envisagées par Québec risque d'affaiblir la protection du public.

La Coalition des associations de consommateurs (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs ont demandé en chœur au ministre des Finances, Carlos Leitão, de retirer le projet de loi 141.

Cette pièce législative de près de 500 pages modifie une soixantaine de lois et règlements. Si elle est adoptée telle quelle, elle touchera l'achat et la vente d'une série de produits financiers fournis par les banques et les assureurs.

La Presse+

AFFAIRES, mardi 8 mai 2018 - 499 mots, p. AFFAIRES_1AFFAIRES_4

Secteur financier

Québec pressé de renoncer à sa réforme

Martin Croteau

Québec - Le gouvernement Couillard doit renoncer à son importante réforme des lois qui régissent le secteur financier, ont affirmé hier des groupes de protection des consommateurs. Selon eux, la batterie de mesures envisagées par Québec risque d'affaiblir la protection du public.

La Coalition des associations de consommateurs (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs ont demandé en chœur au ministre des Finances, Carlos Leitão, de retirer le projet de loi 141.

Cette pièce législative de près de 500 pages modifie une soixantaine de lois et règlements. Si elle est adoptée telle quelle, elle touchera l'achat et la vente d'une série de produits financiers fournis par les banques et les assureurs.

Bien qu'ils reconnaissent que l'encadrement des services financiers doit être mis à jour, les groupes craignent que le gouvernement « amenuise beaucoup » les protections des consommateurs.

« Dans certains cas, on réduit la protection actuelle et, dans beaucoup de domaines où il faudrait l'augmenter, on ne fait rien. »

— Jacques St-Amant, analyste à la CACQ

À l'heure actuelle, seul un professionnel certifié peut agir comme courtier d'assurances ou de produits financiers. Le regroupement craint que le projet de loi n'ouvre une brèche dans cette disposition. Il reproche aussi au projet de loi de mal encadrer la vente d'assurances en ligne.

Enfin, le groupe s'oppose à la réintroduction de l'assurance de frais funéraires, interdite au Québec depuis 1974. Cette disposition permettrait à un assuré de payer des primes pendant une période donnée, et de laisser à ses proches un montant pour couvrir le coût de ses funérailles à sa mort.

« Examinez depuis le dépôt du projet de loi la liste des gens qui se sont dits en faveur du projet de loi et ceux qui ont des réserves. Les grandes institutions financières sont toutes en faveur du projet de loi. Les organismes préoccupés par l'intérêt public ont pour la plupart émis des réserves », indique M. St-Amant.

« Mauvaise compréhension »

Au cabinet du ministre des Finances, on fait valoir que plusieurs mesures du projet de loi 141 auront pour effet de simplifier les recours des consommateurs et de renforcer leur protection contre la fraude. On cite en exemple la suppression de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et de la Chambre de la sécurité financière (CSF), qui seront intégrées à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il n'est donc pas question de faire marche arrière, a résumé la porte-parole de M. Leitão, Audrey Cloutier. Elle reproche aux groupes leur « mauvaise compréhension » du projet de loi.

« Bien qu'il s'agisse d'un projet de loi complexe et technique, a-t-elle dit, les commentaires entendus, alléguant un affaiblissement de la protection du consommateur, relèvent malheureusement d'une mauvaise compréhension du projet de loi, voire, et c'est regrettable, de la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et de la protection des consommateurs. »

Illustration(s) :

Photo Jacques Boissinot, archives La Presse canadienne

La Coalition des associations de consommateurs (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs ont demandé en chœur au ministre des Finances, Carlos Leitão, de retirer le projet de loi 141.

© 2018 La Presse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés. Le présent document e

La Presse : <http://www.lapresse.ca/affaires/economie/quebec/201805/07/01-5174933-protection-du-consommateur-leitao-presse-de-retirer-le-projet-141.php>

LE JOURNAL DE QUÉBEC MARDI 8 MAI 2018

ACTUALITÉ POLITIQUE

Le projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié, croit Option consommateurs

ARTICLES RÉCENTS

2018-05-08 - Crise politique: Québec appelé en renfort

2018-05-08 - La monnaie, une institution méconnue

2018-05-08 - Que feront les Qc125 et autres agrégateurs?

6 PARTAGEZ SUR FACEBOOK PARTAGEZ SUR TWITTER AUTRES



[Journal de Montréal/Québec, 24 heures](#)

[Le projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié, croit Option consommateurs](#)

AGENCE QMI

Lundi, 7 mai 2018 15:18MISE à JOUR Lundi, 7 mai 2018 16:09

QUÉBEC | Des groupes de protection des consommateurs demandent au gouvernement Couillard d'abandonner le projet de loi 141 qui touche le secteur financier, car ils le jugent trop imposant pour être bien étudié.

Le projet de loi vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier et le régime de fonctionnement des institutions financières.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs jugent que les changements inscrits dans le projet de loi omnibus sont «très complexes et très techniques», mais qu'ils auront «des impacts considérables sur les consommateurs et sur l'industrie».

«Avant, pendant et après la trop brève période de consultation, de nombreux experts et organisations ont soulevé d'importants questionnements, que le ministre et la commission parlementaire n'ont pas le temps d'examiner avec toute l'attention qu'ils requièrent», a expliqué la coordinatrice de la CACQ, Rébecca Bleau.

«Mais un consensus émerge de la plupart des observateurs : la protection du public serait sérieusement réduite par ce projet de loi», a-t-elle ajouté.

Un constat partagé par plusieurs autres associations du secteur de la finance, dont l'Association professionnelle des conseillers en service financier (APCSF), la Chambre de la sécurité financière et la Fédération des chambres immobilières du Québec.

L'APCSF a notamment dénoncé ne pas avoir eu l'occasion de pouvoir donner son avis sur le projet de loi et souligne que «tout l'avenir de l'encadrement du secteur financier» repose sur quelques élus qui n'ont que quelques jours pour analyser 4000 pages d'informations techniques.

Nécessaire modernisation

Les groupes de protection des consommateurs ne s'opposent toutefois pas à la modernisation de l'encadrement du secteur financier, qu'ils jugent «essentielle». Cependant, «pour être réussie, cette modernisation doit être précédée d'une consultation globale, à laquelle tous les intéressés pourraient participer».

Par ailleurs, les trois associations croient qu'il est urgent de légiférer sur la «stabilité systémique» du Mouvement Desjardins, un élément du projet de loi qui fait «consensus». Cet aspect pourrait cependant faire l'objet d'un projet de loi distinct, qui lui pourrait être étudié et adopté avant la fin de la session parlementaire en juin, estime le regroupement.

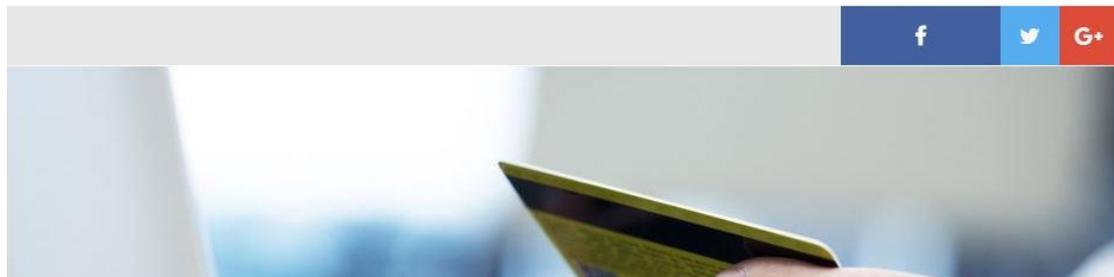
<http://www.journaldequebec.com/2018/05/07/le-projet-de-loi-sur-le-secteur-financier-trop-imposant-pour-etre-bien-etudie-croit-option-consommateurs>



Selon les groupes de protection des consommateurs

Un projet de loi sur le secteur financier trop imposant pour être bien étudié

Agence QMI | Publié le 7 mai 2018 à 14:59 - Mis à jour le 7 mai 2018 à 15:15



TVA Nouvelles

Un projet de loi sur le secteur financier trop important pour être bien étudié

<http://www.tvanouvelles.ca/2018/05/07/projet-de-loi-sur-le-secteur-financier-trop-imposant-pour-etre-bien-etudie>



Le taux de chômage américain passe sous la barre des 4%



ALÉNA: les discussions de la dernière chance pour un accord en



ALÉNA: la dernière



Photo: Steve Cole Getty Images L'encadrement du secteur financier doit être modernisé, insiste le cabinet du ministre des Finances.

François Desjardins

8 mai 2018
Economie

Il reste aux parlementaires tellement de travail pour bien analyser le projet de loi 141 sur l'encadrement des services financiers que Québec devrait le retirer, estime un front commun de groupes de consommateurs et d'organismes d'autorégulation. Une demande



ÉCONOMIE

CAHIER B • LE DEVOIR, LE MARDI 8 MAI 2018



SECTEUR FINANCIER

Des groupes réclament le retrait d'un projet de loi

Le cabinet du ministre des Finances insiste sur la nécessité de moderniser l'encadrement

FRANÇOIS DESJARDINS

Il reste aux parlementaires tellement de travail pour bien analyser le projet de loi 141 sur l'encadrement des services financiers que Québec devrait le retirer, estime un front commun de groupes de consommateurs et d'organismes d'autorégulation. Une demande qui na

Le Devoir

Des groupes réclament le retrait du projet de loi 141 sur le secteur financier

François Desjardins

8 mai 2018

Économie

Il reste aux parlementaires tellement de travail pour bien analyser le projet de loi 141 sur l'encadrement des services financiers que Québec devrait le retirer, estime un front commun de groupes de consommateurs et d'organismes d'autoréglementation. Une demande qui ne semble pas retenir la faveur du cabinet du ministre des Finances.

Alors que la fin de la session législative approche à grands pas, les membres de la Commission des finances publiques (CFP) ont « reçu du ministère des Finances au moins 4653 pages de notes explicatives », ont-ils affirmé lundi tout en saluant la pertinence de moderniser l'encadrement du secteur.

« Compte tenu de son importance et de la complexité des enjeux, il est manifestement impossible que la Commission puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel », ont déclaré l'Union des consommateurs, Option Consommateurs et la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ).

Le mouvement réclamant le retrait du projet de loi, qui fait 488 pages, inclut la Chambre de la sécurité financière, la Chambre d'assurance de dommages, la Fédération des chambres immobilières du Québec, l'Association professionnelle des conseillers en services financiers. Alain Paquet et Rosaire Bertrand, qui ont été respectivement président et vice-président de la CFP, ont joint leur voix à la demande.

Plusieurs volets

Parmi les éléments du projet de loi 141, présenté en octobre 2017, figurent notamment la vente de produits d'assurance sur Internet, l'élargissement du fonds d'indemnisation pour la fraude financière, la création d'un comité consultatif des consommateurs et l'intégration de la CSF et de la ChAD au sein de l'Autorité des marchés financiers.

Les membres de la CFP ont tenu en janvier trois jours d'audiences lors desquelles une trentaine d'organisations se sont exprimées.

« Pour les consommateurs, ce projet de loi constitue une réelle simplification de leur recours et une protection additionnelle en cas de fraudes dans le milieu financier », a affirmé dans une déclaration écrite le cabinet du ministre des Finances, Carlos Leitão. Ceux qui concluent à un affaiblissement de la protection des consommateurs font une mauvaise lecture du projet de loi, selon lui.

À ce jour, environ 20 % du projet aurait été analysé, un travail donnant lieu à des dizaines d'amendements.

Un des éléments qui ont retenu l'attention lors des audiences du mois de janvier dernier concerne la mécanique par laquelle un consommateur pourra acheter des produits d'assurance en ligne.

Une avocate d'Option consommateurs avait alors affirmé que « le consommateur a des obligations de divulgation d'information importantes », ce qui dans certains cas pourrait poser problème dans les cas de réclamation.

De son côté, la Fédération des chambres immobilières du Québec estime que le projet de loi 141 propose une « déréglementation » qui permettra à tout le monde de « pratiquer le courtage immobilier en échappant à tout encadrement ».

La Chambre d'assurance de dommages, dont le travail serait remis entre les mains de l'Autorité des marchés financiers, croit que les « consultations trop limitées » au sujet du projet de loi et les délais trop serrés sont des obstacles à une étude approfondie.

Le projet omnibus ne fait aucun compromis sur la protection du consommateur, a ajouté le cabinet Leitão en affirmant que l'encadrement, qui « n'a pas évolué depuis 20, voire 30 ans pour certaines lois, est désuet ».

<https://www.ledevoir.com/economie/527201/des-groupes-reclament-le-retrait-du-projet-de-loi-141-sur-le-secteur-financier>



— 7 mai 2018 / Mis à jour à 21h15

Protection du consommateur: le projet de loi 141 est un «monstre»



Rebecca Bleau, Jacques St-Amant et François Décary font partie d'une coalition de groupes de défense des consommateurs qui militent pour le retrait du projet de loi 141. —PHOTO LE SOLEIL, PASCAL RATTHE

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le projet de loi 141 est un «monstre»

Nestlé v Starbucks

SEATTLE — Nestlé allonge plus de 7 milliards \$US pour s'occuper des ventes au détail mondiales des cafés et thés Starbucks à l'extérieur de ses établissements.

La valeur de l'entente est énorme pour Nestlé, mais elle pourrait rapporter gros à l'entreprise suisse. Ses marques Nescafé et Nespresso n'arrivent pas à la cheville de Starbucks aux États-Unis, dont les ventes annuelles atteignent 2 milliards \$US.

L'accord permet à Nestlé de faire la promotion, de vendre et de distribuer les produits emballés des marques Starbucks, Seattle's Best Coffee, Starbucks Reserve, Teavana,

AVIS AU PUBLIC
Avis légaux - Appels d'offres - Encans

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de

Le Soleil

Protection du consommateur: le projet de loi 141 est un « monstre »

CAROLINE PLANTE

Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs en ont fait l'annonce conjointe lundi, à Québec.

Ils ont reçu l'appui de la Chambre de l'assurance de dommage (ChAD), de la Chambre de la sécurité financière (CSF), de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), de l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF) et de deux anciens députés, le libéral Alain Paquet et le péquiste Rosaire Bertrand.

Selon eux, le projet de loi 141 - qui contient plus de 2000 articles et modifie une soixantaine de lois - ne devrait pas être adopté à la va-vite, car les impacts sur les citoyens sont «trop considérables».

Par exemple, dans le domaine de l'assurance, une personne sans aucune formation ou certification pourrait à l'avenir vendre ses conseils en toute impunité.

Le projet de loi réduirait également l'accès aux mécanismes de règlement des différends, supprimerait la ChAD et la CSF, des organismes de régulation, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires.

Il existe à l'heure actuelle au Québec un régime d'arrangement préalable de services funéraires qui fixe le prix. Avec un système d'assurance, le prix varie entre les compagnies et dans le temps, a argué Jacques St-Amant, chargé de cours au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et analyste pour la CACQ.

«Ce type de régime-là a été aboli en 1971 par l'Assemblée nationale parce qu'il posait des problèmes sérieux notamment en termes de publicité, de représentations qui étaient faites, il y avait souvent de la vente sous pression», a-t-il déclaré.

Mais le projet de loi 141 prévoit que la vente des assurances funéraires sera dorénavant encadrée par l'Office de la protection du consommateur et l'Autorité des marchés financiers (AMF), a réagi la Corporation des thanatologues du Québec, lundi.

Les opposants déplorent également le manque d'encadrement pour la vente d'assurances en ligne, et martèlent que le gouvernement ne fait rien pour améliorer l'accès aux services financiers de proximité en région.

«On envisage certaines modifications législatives à la pièce, sans vision d'ensemble, avec un calendrier qui devient impossible et qui va faire en sorte que des décisions risquent d'être prises très, très hâtivement sur des enjeux qui ont des impacts majeurs sur les consommateurs et sur l'économie», a renchéri M. St-Amant.

Selon lui, les grandes institutions financières ont l'oreille du ministre des Finances, Carlos Leitao, tandis que les groupes qui émettent des réserves sont largement ignorés.

Le projet de loi 141, présenté par le ministre le 5 octobre dernier, est actuellement à l'étape de l'étude détaillée. Il resterait environ un millier d'articles à étudier d'ici la fin de la session parlementaire le 15 juin.

Pas question de le retirer, a affirmé lundi l'attachée de presse de M. Leitao, Audrey Cloutier.

«Pour les consommateurs, ce projet de loi constitue une réelle simplification de leurs recours et une protection additionnelle en cas de fraudes», a-t-elle déclaré dans un courriel.

«Cette réforme législative constitue une réforme complète des services financiers sans aucun compromis à la protection du consommateur; encadrement qui, n'ayant pas évolué depuis 20, voire 30 ans pour certaines lois, est désuet. Il est temps de le moderniser.

«Les commentaires entendus, alléguant un affaiblissement de la protection du consommateur, relèvent malheureusement d'une mauvaise compréhension du projet de loi, voire, et c'est regrettable, de la défense d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général et de la protection des consommateurs», a-t-elle conclu.

ILS ONT DIT...

«Vous aurez certainement noté que ce projet sépare d'un côté les banques et compagnies d'assurances qui se réjouissent et, d'un autre, les groupes de protection du public qui sont, inversement, extrêmement inquiets.»

Flavio Vani, président de l'Association professionnelle des conseillers en services financiers

«Le travail en commission parlementaire est une des activités les plus importantes des députés. Les discussions et échanges sur un dossier aussi complexe que l'encadrement du secteur financier, dont les ramifications auront des conséquences directes sur la sécurité financière des Québécois, demandent toute la concentration, l'expertise et le temps nécessaire pour bien accomplir ce travail. Nos inquiétudes sont sérieuses et fondées. Nous enjoignons donc à tous les parlementaires d'être à l'écoute en respect des consommateurs et de leurs concitoyens: le PL141 doit être retiré!»

Les ex-députés Alain Paquet et Rosaire Bertrand

«Il est rassurant de constater que les préoccupations émises par la CSF sont aussi partagées par de nombreux groupes, notamment ceux qui représentent les intérêts des consommateurs. Nous sommes en faveur de la modernisation des lois encadrant le secteur financier, mais croyons qu'il ne faut pas agir dans la précipitation, considérant l'importance de ce domaine. Au final, ce sont les consommateurs qui en feraient malheureusement les frais.»

Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction de la Chambre de la sécurité financière (CSF)

«Éviter l'adoption précipitée d'un projet de loi aussi important pour le patrimoine des consommateurs serait un geste responsable et respectueux de la protection du public.»

Maya Raic, présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommage (ChAD)

«Notre fédération se rallie à la proposition de former un comité d'experts, qui prendrait davantage le temps d'étudier les enjeux - notamment ceux reliés à la définition de l'opération de courtage immobilier - et qui pourrait proposer une vision correspondant pleinement au contexte actuel.»

Patrick Juanéda, président de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ)

<https://www.lesoleil.com/affaires/protection-du-consommateur-le-projet-de-loi-141-est-un-monstre-6d7adfce701c970d23785e3f02776814>

affaires

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

CAROLINE PLANTE
La Presse canadienne

QUÉBEC — Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative « monstre », disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières.

La Coalition des associations

Le projet de loi réduirait également l'accès aux mécanismes de règlement des différends, supprimerait la ChAD et la CSF, des organismes de régulation, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires.

Il existe à l'heure actuelle au Québec un régime d'arrangement préalable de services funéraires qui offre un prix fixe. Avec un système d'assurance, le prix varie entre les compagnies et dans le temps, a argué Jacques St-Amant, chargé de



[Le Droit](#)

[Leitao pressé de retirer son projet de loi 141](#)

Article de la Presse canadienne

laTribune MARDI 8 MAI 2018

affaires

S&P / TSX
15 808,63
+ 79,23
↑

TSX C.
774,56
+ 2,32
↑

\$ CAN
77,74
- 0,01
↓

D. JONE
24 357,3
+ 94,8
↑

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le projet de loi 141 est un « monstre »

La Presse canadienne

QUÉBEC — Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative « monstre », disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions



[La Tribune](#)

[Le projet de loi 141 est un « monstre »](#)

Article de la Presse canadienne

Leitão pressé de retirer son projet de loi 141

QUÉBEC (PC) — Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ), Option consommateurs et l'Union des consommateurs en ont fait l'annonce conjointe lundi, à

Québec.

Ils ont reçu l'appui de la Chambre de l'assurance de dommage (ChAD), de la Chambre de la sécurité financière (CSF), de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ), de l'Association professionnelle des conseillers en services financiers (APCSF) et de deux anciens députés, le libéral Alain Paquet et le péquiste Rosaire Bertrand.

Selon eux, le projet de loi 141 – qui contient plus de 2000 articles et modifie une soixantaine de lois – ne devrait pas être adopté à la va-vite, car les impacts sur les citoyens sont «trop considérables».

Par exemple, dans le domaine de l'assurance, une personne sans aucune formation ou certification pourrait à l'avenir vendre ses conseils en toute impunité.

Le projet de loi réduirait également

l'accès aux mécanismes de règlement des différends, supprimerait la ChAD et la CSF, des organismes de régulation, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires.

Le projet de loi 141, présenté par le ministre le 5 octobre dernier, est actuellement à l'étape de l'étude détaillée. Pas question de le retirer, a affirmé lundi l'attachée de presse de M. Leitão, Audrey Cloutier.

[Le Nouvelliste](#)

[Leitão pressé de retirer son projet de loi 141](#)

Article de la Presse canadienne

ACTUALITÉ

5

Réforme. Carlos Leitão pressé de retirer son projet de loi 141

Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative «monstre», disent-ils, qui réduirait la protection du public face aux grandes institutions financières. Ce regroupement comprend, entre autres, la Coalition des associations de consommateurs du Québec, Option consommateurs et l'Union des consommateurs.

Selon eux, le projet de loi 141 ne devrait pas être adopté à la va-vite, car les impacts sur les citoyens sont «trop considérables». Par exemple, dans le domaine de l'assurance, une personne sans formation ou certification pourrait, à l'ave-



Carlos Leitão / ARCHIVES MÉTRO

2 000

Le projet de loi 141 contient plus de 2 000 articles et modifie une soixantaine de lois.

Il y avait souvent de la vente sous pression», a-t-il déclaré.

Mais le projet de loi 141 prévoit que la vente des assurances funéraires sera dorénavant encadrée par l'Office de la protection du consommateur et l'Autorité des marchés financiers, a répliqué la Corporation des thanatologues du Québec.

Les opposants déplorent également le manque d'encadrement pour la vente d'assurances en ligne et martèlent que le gouvernement ne fait

gement préalable de services

[Métro Montréal](#)

[Réforme. Carlos Leitão pressé de retirer son projet de loi 141](#)

Article de la Presse canadienne

<http://journalmetro.com/actualites/national/1552963/des-groupes-visent-le-retrait-du-projet-de-loi-141/>

FI FINANCE ET INVESTISSEMENT Bâissez la meilleure offre pour vos

Accueil ▶ Nouvelles ▶ Actualités ▶ Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Protection du consommateur: Leitao son projet de loi 141

Des groupes de défense des consommateurs exigent le retrait du projet de loi 141, une pièce législative « monstre », disent-ils, qui, si adoptée telle quelle, réduirait la protection du public.

Finance & Investissement

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Article de la Presse canadienne

<https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/protection-du-consommateur-leitao-presse-de-retirer-son-projet-de-loi-141/>



SECTEURS > GÉNÉRAL

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Publié à 06:27



LA PRESSE CANADIENNE

PAR LA PRESSE
CANADIENNE

Courriel



Les Affaires

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Article de la Presse canadienne

<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/general/protection-du-consommateur-leitao-presse-de-retirer-son-projet-de-loi-141/602465>



POLITIQUE 07/05/2018 15:12 EDT | Actualisé il y a 18 heures

Protection du consommateur: omnibus de Carlos Leitao dénoncé

Des organismes de défense des consommateurs somment Carlos Leitao de retirer son projet de loi 141.

La Presse canadienne



Huffington Post

Protection du consommateur: Leitao pressé de retirer son projet de loi 141

Article de la Presse canadienne

https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/05/07/protection-consommateur-projet-loi-critiques_a_23429090/

L'article de la Presse canadienne a également été publié par :

Le Quotidien (site web), La Voix de l'Est (Granby, QC) (tablette), Avenir de l'Est (QC) (site web), Journal de Rosemont La Petite-Patrie (site web), L'Informateur de Rivière-des-Prairies (site web), Le Plateau (site web), Nouvelles Hochelaga-Maisonneuve (site web), La Voix Pop (Montréal, QC) (site web), Le Messenger Lachine et Dorval (QC) (site web), Le Messenger LaSalle (site web), Le Messenger Verdun (site web), Les Nouvelles Saint-Laurent News (QC) (site web), L'Express d'Outremont (site web), Le Magazine de l'Île-des-Soeurs (QC) (site web), Courrier Ahuntsic/Bordeaux-Cartierville (site web), Flambeau (Mercier - Anjou) (site web), Guide de Montréal-Nord (site web), Progrès Villeray - Parc Extension (QC) (site web), Progrès Saint-Léonard (site web), Cités Nouvelles (Dollard-des-Ormeaux) (site web) MSN Canada (français) (réf. site web), L'Avantage gaspésien (site web) L'Avant-Poste (Matane, QC) (site web)

6. P.L. 141 : services financiers

Les associations de consommateurs réclament son retrait

Le mardi 8 mai 2018

Alors que la fin de la présente législature approche et que l'étude détaillée du projet de loi 141 sur la modernisation du secteur financier semble s'éterniser, les principales associations de consommateurs du Québec s'unissent pour réclamer son retrait immédiat.

«Il est manifestement impossible que la Commission des finances publiques puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel. Elle en a jusqu'à maintenant examiné à peine le cinquième, et on a déjà procédé à près de quatre-vingts amendements au dernier compte disponible», signale-t-on.

«Il paraît impensable que l'un des plus imposants projets de loi de l'histoire parlementaire québécoise soit adopté à la hâte et dans une incompréhension presque totale; la protection du public et l'économie québécoise méritent mieux et c'est imposer à nos institutions démocratiques un fardeau inapproprié.»

Dans ce contexte, la Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et l'Union des consommateurs réclament son retrait et la tenue d'une consultation générale sur le secteur des services financiers. «On pourrait ainsi concevoir une réforme cohérente, inspirée des meilleures pratiques internationales et qui ferait en sorte que le public et les consommateurs seraient mieux protégés.»

Le Courrier parlementaire

InfoMatin du mardi 8 mai 2018

6. P.L. 141 : services financiers

Les associations de consommateurs réclament son retrait

Alors que la fin de la présente législature approche et que l'étude détaillée du projet de loi 141 sur la modernisation du secteur financier semble s'éterniser, les principales associations de consommateurs du Québec s'unissent pour réclamer son retrait immédiat.

«Il est manifestement impossible que la Commission des finances publiques puisse étudier de façon approfondie les tenants et aboutissants du projet de loi 141 à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel. Elle en a jusqu'à maintenant examiné à peine le cinquième, et on a déjà procédé à près de quatre-vingts amendements au dernier compte disponible», signale-t-on.

«Il paraît impensable que l'un des plus imposants projets de loi de l'histoire parlementaire québécoise soit adopté à la hâte et dans une incompréhension presque totale; la protection du public et l'économie québécoise méritent mieux et c'est imposer à nos institutions démocratiques un fardeau inapproprié.»

Dans ce contexte, la Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et l'Union des consommateurs réclament son retrait et la tenue d'une consultation générale sur le secteur des services financiers. «On pourrait ainsi concevoir une réforme cohérente, inspirée des meilleures pratiques internationales et qui ferait en sorte que le public et les consommateurs seraient mieux protégés.»

Chambres immobilières

La Fédération des chambres immobilières appui la démarche. Réforme nécessaire, oui, mais le projet de loi est trop volumineux pour être étudié adéquatement d'ici la fin juin.

«Notre fédération se rallie à la proposition de former un comité d'experts, qui prendrait davantage le temps d'étudier les enjeux - notamment ceux reliés à la définition de l'opération de courtage immobilier - et qui pourrait proposer une vision correspondant pleinement au contexte actuel», a commenté son président, Patrick Juanéda.

TÉLÉVISION



TVA Nouvelles

LCN (Mario Dumont)

Diffusion dans votre fuseau horaire : mardi 8 mai 2018

Projet de loi en discussion à l'Assemblée nationale. Projet de loi 141. On en a parlé quelques fois à l'émission. Les affaires financières, les assurances, c'est toujours un peu plate parce que c'est technique. En même temps, si vous regardez ce qu'on peut dépenser pour cela, ça cher. À l'épicerie on dépense de leur ou deux. Si tu te fais rouler en matière de l'assurance, ce sont des centaines de dollars. Il y a conséquence pour un consommateur floué. Ça peut être plus que des centaines de dollars dans certains cas. Il y

10:58:01

a des gens qui ont perdu la moitié de leur retraite à cause de fraude. On me demande au ministre Leitao de retirer son projet de loi pour des raison de protection du public. Un invité est avec nous. - Bonjour. - On va essayer de simplifier. Qu'est-ce qu'on reproche au projet de loi 141? Il - Y a énormément d'éléments, au niveau par exemple de la réduction de conseils, obligation de se renseigner de la part du conseil conseiller. A - (---) Les frais funéraires, on peut en parler. Cité disparu depuis 40 ans. - Effectivement. Il y avait des problèmes. Ça a été abolie. On vient les réintroduire par la porte arrière. On a au Québec un régime de préarrangement de frais funéraires qui n'est pas parfait mais qui est beaucoup mieux. Il n'y a rien dans le projet de loi 141 en matière de services bancaires. Il y a très

10:59:01

peu. Très peu pour vous protéger si vous achetez de l'assurance s'en ligne. Pour nous il est important de réformer, mais c'est important de le faire en prenant le temps. Et - Pas de façon dont s'est engagée? On - A actuellement un projet de loi de 2000 articles en tout. - C'est beaucoup. - On modifie une soixantaine

de loi. On veut en remplacer cinq au complet. Reste que la commission parlementaire, on va regarder les trois quart du projet de loi avec des enjeux technique, considérable, importante pour l'industrie et les consommateurs. Trois associations de consommateurs se sont réunis hier. On dit au ministre de retirer le projet de loi. Il faut faire un pas en arrière pour mieux sauter et adopter la bonnes méthodes. La - Question du conseil

ICI RDI

RDI économie (Gérald Fillion)

Diffusion dans votre fuseau horaire : lundi 7 mai 2018

18:35:01

Les groupes de défense des consommateurs du Québec s'unissent pour demander le retrait du projet de loi 141 qui, selon eux, réduirait la protection du public. La Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et l'Union des consommateurs jugent que le projet de loi est trop volumineux et que l'échéancier imposé par le gouvernement est trop serré. Ce projet de loi, qui porte principalement sur l'encadrement des assurances, comporte plus de 2000 articles et sous-articles et modifie une soixantaine de lois. FRANÇOIS DÉCARY, Union consomm. et Fondation pour consommateurs - Le gouvernement du Québec

18:36:01

et le ministère des Finances doivent se rendre à l'évidence qu'en voulant tout faire le projet de loi 141 manque sa cible. Les fondements démocratiques qui sous-tendent l'étude des projets de loi ne doit pas faire les frais d'une précipitation à que la protection des consommateurs.

V Télé

NVL

Diffusion dans votre fuseau horaire : lundi 7 mai

23:54:01

Plusieurs groupes de protection des consommateurs demandent au gouvernement provincial de retirer le projet de loi 141, visant à améliorer l'encadrement du secteur financier. La Coalition des association des consommateurs du Québec, Option consommateurs et Union des consommateurs jugent le projet de loi trop volumineux pour être bien étudié. -Des décisions risquent des prises très hâtivement

23:55:01

sur des enjeux qui ont des impacts majeurs sur les consommateurs, mais sur l'économie en général. Si on va trop vite dans cette direction-là, ça va être difficile de recoller les pots cassés. -Le document propose notamment de réduire les obligations imparties aux représentants en matière d'assurance, et réintroduirait un mécanisme d'assurance de frais funéraires. Il reste environ mille articles à étudier d'ici la fin de la session parlementaire le 15 juin. Plusieurs autres regroupements ont joint leur voix au mouvement cette semaine.

RADIO

BLVD

100% Normandeu (Nathalie Normandeu)

7 mai, 15h50

ICI Radio-Canada Première

Première heure (Claude Bernatchez)

8 mai, 6h50

ICI Radio-Canada Première

Midi info (Michel C. Auger)

8 mai (à venir)